

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
SUR la proposition du Ministre de la Santé Publique,
VU la Constitution du 11 Janvier 1964 ;
VU le Décret N°33/PR du 25 Janvier 1964, portant
formation du Gouvernement ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D É C R È T E :

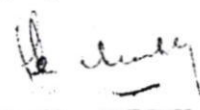
Article 1er - Le Docteur Ephrem AGBANRIN, Médecin-Adjoint de 3ème échelon de l'A.M.A., est nommé Directeur de la Santé Publique, en remplacement du Docteur Virgilio de MEDEIROS.

Article 2 - Monsieur Maximilien YEKPE, Médecin Africain de 1ère classe, 2ème échelon, Médecin-Chef du Secteur Centre des Grandes Endémies à Djougou, est nommé Médecin-Chef du Secteur Sud des Grandes Endémies et Directeur-Adjoint du Service National des Grandes Endémies à Cotonou.

Article 3 - Le présent décret qui prendra effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 8 Mai 1964.

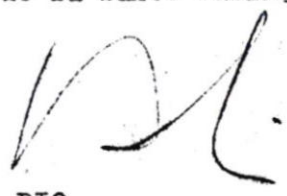
Par le Président de la République,


S.-M. APITHY

Le Président du Conseil,
Chef du Gouvernement,


J. AHOMADEGBE-TOMETIN

Le Ministre de la Santé Publique,


D. BIO

AMPLIATIONS :

PR.	15
PC.	5
Santé	5
Intéressé.....	2
SNGE.....	2
SGG.	4
JORD.....	1